

R

'Burg'

2

MARIENTHAL



2L  
3A

# MARIENTHAL

ALGATIA MONASTICA

Monographies

MARIENTHAL

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE D'ALSACE

HISTOIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE MARIENTHAL  
LES JÉSUITES

1939  
modèle

4LK<sup>2</sup>  
8376  
(3)

MARIENTHAL

ALSATIA MONASTICA

Monographies

publiées sous les auspices

de la

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE D'ALSACE

Tome III

MARIENTHAL (Alsace)

Histoire du couvent et du pèlerinage

sous les Guillemites, les Jésuites et le Clergé séculier

par André Marcel BURG

André Marcel BURG  
Conservateur du Musée de Haguenau

# MARIENTHAL

(ALSACE)

HISTOIRE du COUVENT et du  
PÈLERINAGE sous les GUILLELMITES,  
les JÉSUITES et le CLERGÉ SÉCULIER



1959

IMPRIMERIE FRANCISCAINE, PHALSBURG

Copyright 1959 by Imprimerie Franciscaine, Phalsbourg

André Marcel BURG

Conservateur du Musée de Haguenau

*Nihil obstat*

Marienthal, die 20 a februarii 1959

Dr. Lucianus Braun

Cens. libr. dep.

*Imprimatur*

Argentinae, die 22 a februarii 1959

Joannes Julianus Weber

Ep. argentin.

Tous droits de reproduction et de traduction réservés

Copyright 1959 by Imprimerie Franciscaine, Phalsbourg

Cette première édition, en français et en allemand de  
l'Histoire de Marienthal a pu paraître grâce à la générosité  
des MÈCÈNES :

Don de 20 000 frs :

CAISSE MUTUELLE de Dépôts et de Prêts, Haguenau  
Chanoine SCHMITT Charles, Strasbourg  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE, Haguenau  
ZOELLER Jeanne, New-York

Don de 15 000 frs :

AMI DU PEUPLE, Strasbourg

Don de 10 000 frs :

Anonyme, Bischwiller

Dr BRAUN Lucien, professeur en retraite, Marienthal

Abbé BUHR Léon, professeur à la Faculté de Théologie Catholique,  
Strasbourg

CHENUT Marcel, industriel, Bischwiller

DIRRHEIMER Charles, pharmacien, Strasbourg

Doyen FENDER Auguste, en retraite, Marienthal

Abbé FROMM Auguste, chapelain, Marienthal

GLOCK Georges, plâtrier, Haguenau

HERRMANN Charles, boucher, Schiltigheim

Anonyme, Lourdes

Anonyme, Marienthal

Dr KESSLER Georges, chirurgien, Haguenau

Anonyme, Haguenau

LUX Étienne, député, Offenheim

Chanoine PLAGNIEUX Jean, professeur à la Faculté de Théologie  
Catholique, Strasbourg

ROESSLE Marie, Strasbourg-Meinau

Anonyme, Strasbourg-Meinau

URSCH Albert, Marienthal

Chanoine WELTE Paul, Strasbourg

Anonyme, Strasbourg

Don de 5 000 frs :

ACKER Victor, maître-peintre, Marienthal  
AMBIEHL Louise †, Strasbourg  
Mgr BANNWARTH Gérard, Strasbourg  
BECKER Sylvain, Strasbourg-Neuhof  
BERBACH Robert, Haguenau  
BONNET Joseph, maître-peintre, Marienthal  
CHRIST Marcel, entrepreneur, Haguenau  
DANNER A., Strasbourg-Meinau  
Doyen DURR Alphonse, en retraite, Marienthal  
GRUSSENMEYER François, ferblantier, Haguenau  
Chanoine HEILIGENSTEIN, en retraite, Haguenau  
HELL Lucien, Strasbourg  
HILD Xavier, couvertures, Haguenau  
Chanoine KAEFFER Georges, Bergheim  
KAPFER Joseph, instituteur, Marienthal  
LAITERIE Coopérative Centrale, Haguenau  
LANG Antoine, Batzendorf  
Comte Jean de LEUSSE, Reichshoffen  
LOGEL Bernard, boulanger, Marienthal  
LUTZ Paul, instituteur en retraite, Marienthal  
MAIER Paul, Marienthal  
MARTZ Aloyse, épicier, Marienthal  
Chanoine METZ René, professeur à la Faculté de Théologie  
Catholique, Strasbourg  
Anonyme, Strasbourg  
Chanoine OBERLE Alphonse, Strasbourg  
Abbé OHL Léon, curé, Reichshoffen  
PFISTER Ernest, Haguenau  
Abbé REIBEL Fernand, archiviste à l'Évêché, Strasbourg  
Chanoine SCHICKELE René, Strasbourg  
SCHWENKEDEL Curt, facteur d'orgues, Strasbourg-Koenigs-  
hoffen  
SIMON Albert, entrepreneur, Strasbourg  
Anonyme, Mont-Sainte-Odile  
STEINMETZ Antoine, menuisier, Marienthal  
WERCK Joseph, instituteur en retraite, Marienthal

## PRÉFACE

de Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Strasbourg

Quand de Strasbourg l'on s'achemine vers Haguenau, non par la grande route nationale, mais plus à l'est, par les villages et les collines à pente douce, on arrive, aux portes de la ville de Haguenau, à un bourg paisible, qui s'appelle Marienthal, Val de Marie. Là se trouve l'un des pèlerinages de la Vierge les plus anciens et les plus connus d'Alsace. L'église actuelle est néogothique : elle a reçu les années dernières un rajeunissement heureux et a été dotée de vitraux nouveaux, fort lumineux. A l'église est joint un ancien couvent, habité jadis par des Guillemites et des Jésuites, servant actuellement de maison de retraite pour nos prêtres âgés, comme aussi de centre pour des récollections du clergé et de nos élites laïques. A l'ombre de la basilique s'élève, depuis 1887, le Carmel du Sacré-Cœur, où de saintes âmes s'efforcent de mener une vie de prière et de louange, sous la règle de sainte Thérèse.

Ainsi constitué, Marienthal est un lieu de pèlerinage où accourent de nombreux fidèles, poussés par leur foi et leur amour pour le Christ qui s'est fait l'un d'entre nous et qui a subi la mort de la croix pour nous racheter de nos péchés, et aussi attirés par leur dévotion pour la Vierge Marie, par qui le Christ nous a été donné et qui l'a assisté à son don suprême. Rien de pittoresque dans le paysage, comme à Dusenbach ou à Thierenbach, n'attire ici nos braves fidèles ; rien de touristique ou de folklorique : c'est le règne de la foi et de la piété.

Ce sanctuaire de Marienthal, complété par les deux maisons religieuses qui l'encadrent, a une longue histoire, depuis le moyen âge jusqu'à nous. Il y eut des moments heureux, des moments de ferveur et des moments de déchéance ; l'épreuve ne manqua pas au cours des siècles. Malgré ces vicissitudes de tout temps des chrétiens d'Alsace, des provinces lorraines, de la Bade, du Palatinat et de la Sarre n'ont cessé d'affluer auprès de la Vierge au sourire,

portant l'Enfant Jésus sur ses bras, et de la Vierge douloureuse, tenant sur ses genoux le corps de son divin Fils déposé de la croix. Aux humbles paysans, artisans ou ouvriers, des personnages illustres se sont joints. Ainsi le roi Stanislas et sa fille, Marie Leczinska, la future reine de France, épouse de Louis XV, ont foulé ces lieux et ont donné à l'église des présents royaux.

Les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ont été des époques favorables et heureuses dans leur ensemble, grâce aux supérieurs successifs qui ont restauré, développé et adapté les lieux et les institutions. Citons seulement deux dates mémorables : en 1859 le couronnement de la Vierge douloureuse par le Cardinal Mathieu, Archevêque de Besançon et Légat du Pape, et en 1892 l'érection de l'église en Basilique mineure. Marienthal est ainsi devenu l'un des centres religieux les plus vivants de notre Diocèse.

Du 8 au 15 septembre 1959 se dérouleront de grandes solennités, commémorant le centième anniversaire du couronnement de Notre-Dame de Marienthal. M. le Chanoine Vogler, le Supérieur actuel du pèlerinage et de la maison des prêtres, a eu l'heureuse idée de demander, à l'occasion de ces fêtes, à l'un de nos plus savants historiens de l'Église d'Alsace, M. l'abbé André Marcel Burg, Docteur en Théologie et Bibliothécaire de la ville de Haguenau, de consacrer son érudition à une histoire scientifique de Marienthal et de son Pèlerinage. C'est ce livre que j'ai l'honneur de présenter aux lecteurs. Je l'ai lu avec le plus vif intérêt, et je souhaite que cet ouvrage de grande valeur et illustré de belles gravures, reçoive le succès qu'il mérite. Ceux qui le liront y apprendront bien des choses concernant l'histoire de notre Diocèse et même de l'Église universelle. Je suis sûr aussi que grandira leur attachement à Notre-Dame de Marienthal, à la Vierge qui a versé par son intercession tant de grâces sur notre terre et ses habitants depuis des siècles.

Strasbourg, le 22 février 1959.

+ Jean-Julien Wehr

Evêque de Strasbourg

## INTRODUCTION

Introduire auprès du lecteur cette belle « Histoire de Marienthal » me procure une grande joie. Tout d'abord la sereine érudition de l'auteur nous ouvre de nouveaux horizons sur le passé du pèlerinage et nous dévoile de nombreux aspects de la piété populaire ; c'est là une contribution de grand prix à l'étude du sentiment religieux populaire. A l'impression soignée s'ajoute, outre la reproduction d'originaux, la très riche illustration strictement documentaire, due à la plume vigoureuse, chaude et consciencieuse d'un artiste de talent. Ainsi l'ouvrage constitue un véritable monument élevé à la gloire du pèlerinage marial le plus important et le plus ancien de notre pays ; il est pour nous un cadeau, et si nous voulons tirer les enseignements du passé, il nous est aussi une leçon.

Dans l'évolution historique du culte marial en Occident, l'Alsace occupe une place de choix. Déjà sous les mérovingiens, le nombre des églises d'Alsace consacrées à Marie est important. En tête figure la cathédrale de Strasbourg, d'où la Mère de Dieu étendit son patronage sur la ville entière. Sur les deux bannières strasbourgeoises brillait l'aimable Vierge à l'Enfant avec les inscriptions : « Le Christ seul donne la victoire », « Venez à cet Enfant, vous tous qui souffrez ! ». Le grand sceau de la ville portait également la Vierge à l'Enfant avec la légende : « *Virgo roga prolem, quod plebem servat et urbem* » (Demande, ô Vierge, à ton Fils, qu'il protège le peuple et la ville). Dès le VIII<sup>e</sup> siècle, époque rude encore, une chaude intimité animait déjà le culte marial à Strasbourg. Comme le doux parfum d'un buisson de

roses, elle se dégage du testament de l'évêque Rémy, qui en par-sème le texte de louanges hymniques à Notre-Dame. Un martyrologe écrit en 758 à l'abbaye bénédictine de Wissembourg, montre que dans ce monastère, rattaché alors au diocèse de Spire, on célébrait les plus anciennes fêtes mariales. Ainsi, du nord et du sud, le culte de la Sainte Vierge pouvait se déverser dans la région de Haguenau.

Située entre ces deux centres, la Sainte Forêt était on ne peut mieux située pour s'ouvrir à leurs influences convergentes. L'Alsace, — et la littérature allemande, — doivent à Wissembourg le premier chantre nommément connu de Notre-Dame, le moine Offried qui, vers 870, compose une épopée de 7 000 vers pour narrer au peuple en langue vulgaire la vie du Christ d'après les Évangiles ; en cette époque héroïque, remplie du bruit des armes, il est le premier à toucher les cordes tendres de ses rudes auditeurs pour leur montrer la profondeur de la charité et la douceur de la Vierge, Mère de Jésus. Il termine sa strophe sur la « Visitation de Marie » par cet appel : « Nous servons la Vierge Marie, qu'elle nous mène à son Fils ». En termes délicats il parle de l'« Annonciation », pour y chanter la grandeur de la Virginité et la noblesse de la Maternité. Qu'en termes aimables remplis d'une tendre piété, cet Alsacien décrit-il le sublime miracle de Noël ! Dès cette époque l'abbatiale de Wissembourg possédait un autel dédié à la Sainte Vierge, auprès duquel l'abbé Grimald (833-861) fit poser une inscription latine : « Ce sanctuaire, Grimald humblement le fit décorer en Ton honneur, ô Vierge, vénérable Mère de Dieu. Prie Dieu de lui donner sa récompense, et d'accorder ce qu'ils demandent pieusement à tous ceux qui prient ici même ».

La mystique de saint Bernard de Clairvaux exerça une influence déterminante sur le culte marial ; ses disciples, les moines cisterciens, répandirent autour d'eux les enseignements du maître et les firent pénétrer dans toutes les couches de la population. C'est alors, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, que surgirent les idées-forces créatrices de pèlerinages : l'étincelle allumée par le grand saint allait embraser tout le nord de l'Alsace. Bernard se rendit en 1146 de Bâle à Spire en passant par Strasbourg, et partout il fut reçu triomphalement. D'après la tradition il opéra en Alsace à la cathédrale plusieurs guérisons miraculeuses ; et c'est à Spire qu'il aurait, dans un élan d'enthousiasme, complété le *Salve Regina* par l'invocation : « *O clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria* », que l'on appelle depuis la prière de Spire. L'abbé Engelschalk de Wissembourg fut le témoin de la brûlante extase du saint, et en rapporta dans son monastère l'inoubliable souvenir. Peu d'années auparavant, près de Haguenau, l'abbaye cistercienne de Neubourg avait été fondée et peuplée de douze moines. Presque en même

temps était née sur la route de Wissembourg à Bitche le monastère cistercien de Sturtzelbronn. Ce « *Coenobium Vallis S. Mariae* » — le nom de Val de Sainte-Marie (« *Marienthal* ») pour Sturtzelbronn se rencontre encore au XVI<sup>e</sup> siècle, — avait été confirmé dans ses propriétés en 1172 par l'empereur Barberousse, dont le père, Frédéric, duc de Souabe et d'Alsace, avait lui aussi fondé un couvent cistercien, celui des moniales de Kœnigsbruck à la lisière de la Forêt Sainte.

Les débuts de notre « *Marienthal* » se placent au XIII<sup>e</sup> siècle, époque où l'amour courtois et chevaleresque à son apogée fut transféré sur le plan religieux et appliqué à Notre-Dame. Grâce aux donations de la famille d'Albert de Haguenau, un couvent, qui sera le centre du pèlerinage, fut officiellement érigé en 1257 sur les rives du Rothbach, où Albert, entouré de quelques disciples, avait antérieurement déjà mené une vie d'ermite. Le couvent et le pèlerinage, où Marie allait bientôt déverser les marques de sa bienveillance, étaient la propriété des moines guillemites ; leur zèle valut bientôt à *Marienthal* de briller, tel un joyau, dans la noble couronne d'églises et de chapelles mariales. L'apogée du culte marial, marquant le point culminant du moyen âge, se reflète dans les débuts de notre pèlerinage ; c'est tout l'éclat d'un siècle rempli de vigoureuse grandeur, éclatant de sève créatrice parce qu'uni dans une même foi, qui produisit des germes civilisateurs pour une chrétienté non encore divisée. Ce n'est pas l'effet du hasard, si dans la même ville de Strasbourg s'élève en ce siècle la merveilleuse cathédrale dédiée à la Vierge, et que naissent en même temps les deux épopées les plus importantes que l'Alsace consacrera à Marie. En 1275 l'évêque Conrad dit de la cathédrale qu'« elle monte vers le ciel, délectant la vue comme les fleurs de mai dans toute leur splendeur » ; en 1277 Conrad de Wurtzbourg compose à l'ombre de ce sanctuaire sa « *Forge d'Or* », où il chante Marie en 2 000 vers d'une infinie tendresse et d'une sublime beauté ; vers la fin du siècle, Goffried de Haguenau produit à la gloire de la Mère de Dieu son puissant « *Opus gloriosum* » de 5 000 vers, l'atmosphère de la ville natale du poète et le proche sanctuaire de *Marienthal* ne furent certainement pas étrangers à la naissance de cette œuvre. Le pèlerinage se développa si favorablement au XIV<sup>e</sup> siècle qu'en 1402 le pape Boniface IX lui accorda les mêmes indulgences qu'au célèbre sanctuaire de Notre-Dame des Ermites (*Einsiedeln*) en Suisse.

Entre temps la piété mariale des chevaliers et des bourgeois avait pénétré dans les couches populaires moins fortunées, qui fournirent les premiers pèlerins de *Marienthal*. De tout temps et partout, les pèlerinages ont été une partie intégrante du « *folklore* » religieux ; ils donnaient à la piété populaire l'occasion de

s'extérioriser. Ils constituent l'un des types d'expression de la religiosité populaire, que l'on ne peut écarter avec dédain du domaine de la recherche, comme le voudraient certains érudits rationalistes. Pour orienter la vie en Dieu, avec Dieu et vers Lui, dans toutes les peines et toutes les détresses, le peuple a toujours considéré la Vierge comme son guide par excellence, son auxiliatrice et médiatrice, comme le « port du salut ». Les pèlerinages ont de tout temps et toujours satisfait au désir du cœur humain de s'élever au-dessus des contingences ; c'est pourquoi tous les peuples les ont toujours pratiqués sous les formes les plus diverses. Les pèlerinages mariaux exercent un attrait supplémentaire ; la Mère de Dieu est devenue, par le mystère de la Rédemption, la Mère des hommes qui est invoquée avec confiance par ses enfants et leur accorde son soutien ; les ex-voto en fournissent la preuve. Quel beau livre plein d'enseignement n'obtiendrait-on pas si l'on pouvait encore réunir et publier les nombreux dons et images votives que les pèlerins ont déposés à Marienthal au cours des siècles ! Ces témoins de l'art populaire révéleraient les motifs profonds poussant les fidèles vers la « Consolatrice des affligés » : je veux dire les grâces et les secours promis et accordés par l'intercession de la Mère de Dieu.

Le Credo du paysan, la foi déplaçant les montagnes se révèle dans le culte marial populaire ; il est si émouvant d'y voir les plus pauvres parmi les pauvres allumer devant l'image de Marie leur mince cierge, symbole de leur fervente prière qui s'élève vers Notre-Dame avec la flamme vacillante, telle une main d'enfant s'agrippant à la jupe maternelle, pour monter comme une caresse jusqu'au cœur et au visage de la Mère. Il est consolant pour l'historien du folklore alsacien de constater que les sources profondes du sentiment religieux populaire ne se sont jamais asséchées, bien que l'évolution historique ait amené des changements notables dans la structure même des pèlerinages, et malgré les destructions et les pillages. Ni les tempêtes de la guerre des paysans, ni l'ouragan de la Réforme, ni les dévastations de la guerre de Trente ans, ni la Terreur révolutionnaire n'ont pu tarir la source des grâces se déversant à Marienthal sur les fidèles ; même la froideur glaciale du philosophisme n'a pu la geler. L'attraction exercée par Marienthal sur des milliers et des milliers de pèlerins ne s'explique que par cette atmosphère particulière, génératrice de piété, spéciale au pèlerinage. Elle pousse les hommes à échanger pour quelque temps leur cadre de vie habituel contre l'ambiance religieuse du pèlerinage ; entraînés par l'exemple d'autres pèlerins, suggestionnés par un grand nombre d'exercices de piété, ils s'y sentent, plus que chez eux, en contact avec l'éternité, se soumettent à la volonté divine, acquièrent la paix intérieure, fortifient et renouvellent leur foi.

Au bon vieux temps, les us et coutumes du pèlerinage reflétaient des traditions religieuses remontant à plusieurs siècles. Ils chantaient et priaient, les pèlerins de jadis, qui venaient à pied de fort loin, groupés par confréries, par tribus de métiers, par villages entiers, vêtus de leurs costumes pittoresques, précédés de croix et de bannières. Ils chantaient les vieux cantiques remplis d'amour et de confiance filiale envers la Mère de Dieu ; ils récitaient le chapelet à haute voix ; et durant les arrêts, les anciens racontaient les légendes mariales transmises d'une génération à l'autre. Certains de ces récits étaient de véritables perles de poésie religieuse populaire, animés du même souffle inspirant au moyen âge les troubadours de Notre-Dame ; ces vieux contes revêtaient les images miraculeuses d'un manteau de légendes, comme le lierre recouvre les nobles demeures, et cristallisaient l'humble confiance des petites gens en la puissance médiatrice et en l'infinie bonté de la Mère de toute Miséricorde. Ces pèlerinages laissaient une impression profonde et indélébile dans l'âme des fidèles ; et même ceux qui n'avaient pas la même foi, en ressentaient la portée humaine et la puissance spiritualisante. Ainsi Goethe put saisir sur le vif et décrire avec pénétration dans « *Dichtung und Wahrheit* », les manifestations du sentiment religieux populaire dans le cadre grandiose des pèlerinages d'Einsiedeln et du Mont-Sainte-Odile.

Le présent livre ressuscite devant nos yeux le grand passé de Marienthal, où fleurit depuis des siècles la dévotion à la Vierge et la piété populaire alsacienne. C'est un ouvrage d'historien traitant essentiellement des choses du passé, mais il ne manque pas d'actualité. Pour tous ceux qui savent tirer un enseignement de l'histoire, c'est un appel à la réflexion sur les fondements religieux et spiritualistes de la personnalité alsacienne ; ce livre nous encourage, en un temps troublé par le matérialisme athée, à nous élever vers Dieu et vers sa Mère, Auxiliatrice des chrétiens. Nous avons besoin d'une pareille leçon. Que celle-ci vienne d'un haut lieu marial, où souffle toujours l'esprit de foi, de force et de grandeur de nos pères, est pour nous un gage d'espoir. Il nous faut enrayer le processus de matérialisation et de déchristianisation où s'est engagée la civilisation moderne ; il nous faut lutter contre l'appauvrissement du sentiment religieux populaire, pour que la chrétienté d'Occident continue à porter ses fruits, et pour qu'aux jeunes peuples d'Asie et d'Afrique elle présente autre chose qu'une outre vide ; c'est le devoir du temps présent de transmettre à l'avenir ce que les générations antérieures lui ont légué. Marienthal et son pèlerinage en pleine croissance nous ont montré le chemin. Une inscription de 1519 le dit :

Si je veux faire du bon travail, je vais à Marienthal.

Joseph LEFFTZ

The first thing I noticed when I stepped out of the plane was the humidity. It was a relief after the dry, crisp air of the mountains. The humidity was a warm blanket, and I felt like I had been wrapped in a soft, fuzzy blanket. I had heard that the humidity was bad, but in that moment, it felt like a blessing. I had been told that the humidity was bad, but in that moment, it felt like a blessing. I had been told that the humidity was bad, but in that moment, it felt like a blessing.

The humidity was a warm blanket, and I felt like I had been wrapped in a soft, fuzzy blanket. I had heard that the humidity was bad, but in that moment, it felt like a blessing. I had been told that the humidity was bad, but in that moment, it felt like a blessing. I had been told that the humidity was bad, but in that moment, it felt like a blessing.

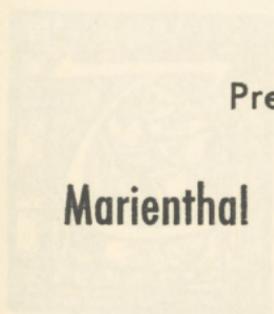
The humidity was a warm blanket, and I felt like I had been wrapped in a soft, fuzzy blanket. I had heard that the humidity was bad, but in that moment, it felt like a blessing.

The humidity was a warm blanket, and I felt like I had been wrapped in a soft, fuzzy blanket. I had heard that the humidity was bad, but in that moment, it felt like a blessing. I had been told that the humidity was bad, but in that moment, it felt like a blessing.

CHAPITRE I  
LA VALLÉE DU ROTHBACH  
ET SES PROPRIÉTAIRES

Première Partie

**Marienthal sous les Guillelmites**



Après la fondation de Marienthal.

1. Le site de Marienthal au XII<sup>e</sup> siècle

À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le Fort-Sainte appartenait par indivis à trois propriétaires dont les Hochstetler étaient les plus puissants. Par suite d'échanges et d'échanges, ces derniers devinrent à la fin du siècle le seigneur de la forêt.

Au point de vue ecclésiastique, le territoire tout entier dépendait de l'église-mère de Schwaihofen-sur-Rothbach, comme elle-même pour les dîmes à l'abbaye de Lure. En 1142, l'implantation qui s'est produite autour du château de Hagenau durant le premier siècle de son existence, eut pour effet de lui conférer un caractère, selon la charte d'érection, un évêque de la paroisse de Schwaihofen-sur-Rothbach, dépendant de l'abbaye de Karthausen.

1. Le territoire de Marienthal est situé dans le canton de Schwaihofen, à 12 km de la paroisse de Schwaihofen-sur-Rothbach.

Première Partie

Marienthal sous les Guillemites

## CHAPITRE I

### LA VALLÉE DU ROTHBACH ET SES PROPRIÉTAIRES



TOUTE histoire a des antécédents. De *nihilo nihil fit* ; de rien il ne naît rien. Pour comprendre la première, il faut donc ne pas tout ignorer des seconds.

C'est pourquoi nous ferons d'abord connaissance avec la vallée du Rothbach et ses propriétaires au XII<sup>e</sup> siècle ; nous découvrirons ainsi les différents éléments qui concoururent à préparer, provoquer, faciliter et réaliser

la fondation de Marienthal.

#### I. Le site de Marienthal au XII<sup>e</sup> siècle

Au début du XII<sup>e</sup> siècle, la Forêt Sainte appartenait par indivis à trois propriétaires dont les Hohenstaufen étaient les plus puissants. Par suite d'héritages et d'échanges, ces derniers détenaient à la fin du siècle la totalité de la forêt<sup>1</sup>.

Au point de vue ecclésiastique, le territoire tout entier dépendait de l'église-mère de Schweighouse-sur-Moder, soumise elle-même pour les dîmes à l'abbaye de Seltz. En 1143, l'agglomération qui s'était groupée autour du château de Haguenau durant le premier siècle de son existence, obtint son église et fut constituée en paroisse. Selon la charte d'érection, on détacha de la paroisse de Schweighouse un territoire s'étendant « du lieu dit *Karlsbronn*

<sup>1</sup> H. HEUERMANN, *Die Hausmachtspolitik der Staufer... 1079-1152*, Leipzig 1939, pp. 129-142, et la bibliographie y indiquée.

jusqu'au lieu dit *Wazerval*, et de là jusqu'au lieu dit *Egenolfespfad* »<sup>2</sup>.

A huit siècles de distance, il n'est pas facile de préciser les équivalents modernes de ces limites. Mais il est très probable que ce territoire renfermait toutes les terres qui payèrent jusqu'en 1789 leurs dîmes à Saint-Georges de Haguenau ; il ne comprenait donc ni Hardthausen, ni Meyershofen, mais par contre Kaltenhouse et Schierrein. On pourrait par conséquent identifier, sans risquer des erreurs trop grossières, le Karlsbronn avec le Geiselbronn actuel, et l'Egenolfespfad en gros avec l'ancienne route reliant Brumath à Kœnigsbrueck par Schierrein et Soufflenheim<sup>3</sup>. Quant au Wasserfall, il est à identifier sans aucun doute avec l'actuel *Jesuitenbächel*, sur lequel se trouvait encore à la veille de la Révolution l'étang du Wasserfall<sup>4</sup>. Il en ressort que le territoire où s'élèvera plus tard Marienthal, ne relevait pas de la paroisse Saint-Georges. Il ne relevait pas non plus de la juridiction de la Ville de Haguenau, dont les limites, lors de sa constitution, se confondaient avec celles de la paroisse.

Cependant toute la bande de terres s'étendant le long du Rothbach, faisait encore partie de la Forêt Sainte. L'un des trois copropriétaires, Reinhold de Lutzelbourg-Falkenstein, donna Hardthausen à l'abbaye de Neubourg vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. La même abbaye avait reçu vers 1205 la ferme appelée plus tard Meyershofen du roi Philippe II de Hohenstaufen<sup>6</sup>. Également vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, le duc Frédéric de Hohenstaufen, dit le Borgne, fonda l'abbaye de Kœnigsbrueck et lui donna entre autres, une terre sur le Rothbach<sup>7</sup>, à l'endroit où la route romaine reliant Brumath à Seltz franchit ce ruisseau.

A la fin de ce même XII<sup>e</sup> siècle, alors que les comtes de Werde eurent obtenu de l'empereur le Landgraviat de la Basse-Alsace<sup>8</sup>, ce sont eux et leurs héritiers d'Ëttingen qui possédèrent ce qui n'est pas encore aliéné de la vallée du Rothbach. Sigebert de Werde

2 *Cartulaire Saint-Georges*, n. 4.

3 Dans son travail sur les pierres-bornes de la Forêt de Haguenau, qui paraîtra dans les *Études Haguenoviennes*, tome III, M. EYDMANN donnera les raisons de cette identification.

4 Cf. aux AM Haguenau, le terrier de 1765, *Vor dem Rothen thor*, Nr. 1, fol. 44 ; en 1550 la ferme Falk est dite située sur le *Wasserfall* : *ibid.* AH 18, 30.

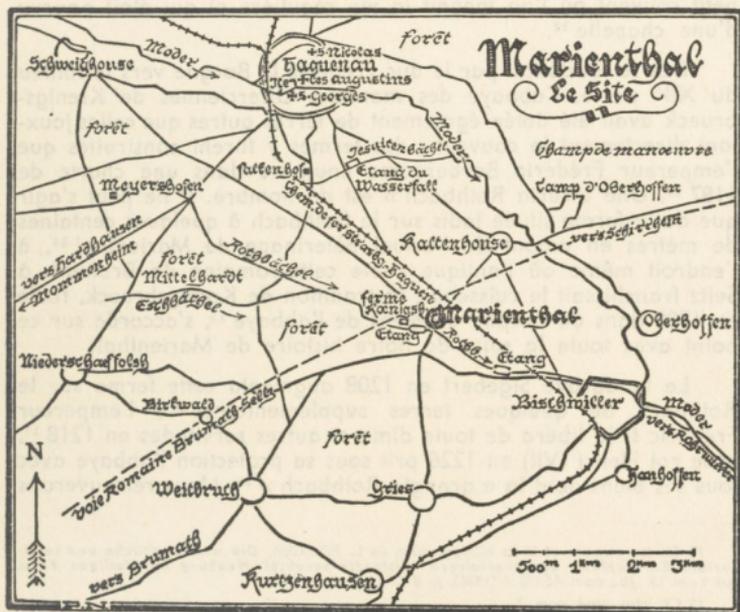
5 L. PFLEGER, *Die wirtschaftliche und territoriale Entwicklung der ehemaligen Cisterzienserabtei Neubourg im Heiligen Forst bis zum 15. Jh.*, dans AEGK I (1926), p. 5 s.

6 BATT, I, p. 72 s. ; original du document par lequel Frédéric II confirme cette donation en janvier 1213 (ou 1212 selon le calcul florentin), aux AM Haguenau, AH 21, 6. — Nous retenons de préférence la date de 1205 pour la donation, parce que le roi Philippe se trouvait cette année-là à Haguenau : WÜRDWEIN, *Nova subsidia*, t. X, p. 214.

7 Barberousse confirme la fondation de son père en 1187 : SCHOEPLIN AD, I, p. 289, n. 341 ; *Reg. B. Str.* n. 632.

8 SCHOEPLIN-RAVENEZ, *L'Alsace illustrée*, t. V (Mulhouse 1852), p. 404.

donna en 1210 à l'abbaye de Neubourg une terre marécageuse  
 entre Meyershofen et la Mittelhardt<sup>9</sup> ; la Mittelhardt elle-même  
 est vendue en 1331 aux Lichtenberg par les Landgraves<sup>10</sup> ; et,  
 en 1208 déjà, Sigebert de Werde avait donné à l'abbaye de Kœ-  
 nigsbrueck des terres sur le Rothbach pour arrondir les proprié-  
 tés rattachées à la ferme y située<sup>11</sup>. C'est à cette ferme que nous  
 nous arrêterons plus longuement.



9 Original aux AM Haguenuau, AH 21, 5 ; texte dans SCHOEPFLIN, AD I, p. 321, n. 382.

10 BATT, I, p. 60 ; F. EYER, *Regesten*, n. 182 et 186.

11 SCHOEPFLIN AD I, p. 319, n. 379. Original signalé dans Ar. Mar. I 3-1 ; copie signalée dans *Inv.* p. 210.

## II. La ferme sur le Rothbach

Les constitutions de l'ordre de Cîteaux exigeaient que les moines et les moniales pourvoient à leur propre subsistance par le travail manuel. Les terres situées aux abords immédiats des monastères cisterciens étaient cultivées par les religieux ou religieuses de chœur ; mais celles qui se trouvaient plus éloignées, — à moins d'une journée de marche pourtant, — étaient groupées autour d'une ferme, appelée *grangia*, qu'exploitaient des frères lais ou des sœurs converses. Chaque ferme formait elle-même un petit couvent où l'on menait la vie régulière et qui était pourvu d'une chapelle <sup>12</sup>.

Dès sa fondation par le duc Frédéric le Borgne vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye des moniales cisterciennes de Kœnigsbrueck avait été dotée également de terres autres que celles jouxtant directement le couvent ; des fermes y furent construites que l'empereur Frédéric Barberousse énumère dans une charte de 1187 <sup>13</sup>. Une « curia Rothbach » est du nombre. Il ne peut s'agir que de la ferme située jadis sur le Rothbach à quelques centaines de mètres en amont de l'actuel pèlerinage de Marienthal <sup>14</sup>, à l'endroit même où l'antique route celto-romaine de Brumath à Seltz franchissait le ruisseau ; la tradition de Kœnigsbrueck, fixée en 1700 dans un *corpus* de biens de l'abbaye <sup>15</sup>, s'accorde sur ce point avec toute la suite de notre histoire de Marienthal.

Le landgrave Sigebert en 1208 augmenta cette ferme sur le Rothbach de quelques terres supplémentaires <sup>16</sup> ; l'empereur Frédéric II la libéra de toute dîme et autres servitudes en 1218 <sup>17</sup>, et le roi Henri (VII) en 1226 prit sous sa protection l'abbaye avec tous ses biens dont la « *grangia Rothbach* » <sup>18</sup>. Nous retrouverons

<sup>12</sup> Cf. les remarques et la bibliographie de L. PFLEGER, *Die wirtschaftliche und territoriale Entwicklung der ehemaligen Cisterzienserabtei Neuburg im Heiligen Forst bis zum 15. Jh.*, dans AEKG I (1926), p. 8 s.

<sup>13</sup> Cf. plus haut note 7.

<sup>14</sup> Cf. la carte aux AD Strasbourg, C 571 (j), où l'emplacement de la ferme de Kœnigsbrueck à Marienthal figure sous le n. 13 avec le nom de *Althof*. Le document n'est pas daté ; l'écriture cependant le place dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> s. Les notes y portées indiquent que la carte remonte à une époque où les Jésuites étaient encore à Marienthal. Nous admettrions assez volontiers qu'on la dressa au moment de la suppression de la Compagnie de Jésus, donc en 1765 ; le 17-XII-1764, un arrêt du Conseil Souverain d'Alsace avait ordonné la confection d'états et d'inventaires des biens de la Compagnie (D. FISCHER, *La dissolution de l'ordre des Jésuites en Alsace*, dans RA NS 4 (1875), pp. 289-295) ; le 28 juin 1766 le sieur Barth, séquestre des biens et revenus du pèlerinage de Marienthal, en remet l'inventaire au cardinal de Rohan à Saverne (AM Haguenau, GG 21, 39). La carte porte l'indication que l'arpenteur a utilisé la perche de 22 pieds de long ; il s'agit donc de l'arpent d'ordonnance qui équivaut en mesures modernes à 51 ares 07 centiares.

<sup>15</sup> AM Haguenau, GG 41 bis, p. 84 ss.

<sup>16</sup> Cf. plus haut note 11.

<sup>17</sup> SCHOEPLIN AD I, p. 333, n. 406 ; original signalé aux Ar. Mar. I 3-1 ; copie signalée dans Inv. p. 210, et aux AM Haguenau, GG 21, 39 n. 27.

<sup>18</sup> *Generallandesarchiv Karlsruhe*, Abl. 67, n. 690, *Kopialbuch* pp. 4-5 ; copie du XVIII<sup>e</sup> s. aux Ar. Mar. I 3-3 ; SCHOEPLIN AD, I, p. 354, n. 439 ; cf. aussi ZGOR NF I (1886), p. 346.

souvent encore ce corps de biens sur le Rothbach, tantôt sous le nom de ferme d'*Untertzhalden*, tantôt sous celui d'*Ackerhof*, et enfin comme *Althof*<sup>19</sup>. En 1431, les Guillelmites la prendront en bail<sup>20</sup> et désormais elle ne sera plus dissociée du couvent de Marienthal.

Quelle était la superficie de ces terres de Koenigsbrueck sur le Rothbach ? Remarquons d'abord que cette abbaye se montrera particulièrement jalouse de conserver dans leur intégrité ses terres à Marienthal<sup>21</sup>. Comme par ailleurs le canon annuel pour tout le corps de biens restera fixé à 23 réaux de seigle de 1431 à 1789<sup>22</sup>, nous pourrions tenir pour très vraisemblable que la superficie de la cense n'a pas varié au cours des âges. Elle comprenait au XVIII<sup>e</sup> siècle 80 arpents de terres labourables plus ou moins en friche, 14 journaux et demi de prés situés sur les territoires de Bischwiller et d'Oberhoffen, plus une forêt (le *Pfaffenwald*), des taillis et pâturages<sup>23</sup>. Un relevé cartographique de 1765<sup>24</sup> nous donne une superficie de 63 arpents pour le *Pfaffenwald* et les taillis. A la cense se rattachaient donc en tout un peu plus de 150 arpents d'ordonnance, c'est-à-dire, en chiffres ronds 75 hectares dont une quarantaine en terres labourables. C'est en aval de cette ferme que la famille des maréchaux de Haguenau possédait également des terres.

### III. Les maréchaux de Haguenau<sup>25</sup>

Parmi les dignitaires des cours princières figurait habituellement au moyen âge un « maréchal » chargé, comme son nom l'indique, de la surveillance des écuries<sup>26</sup>. Le maréchal du château impérial de Haguenau avait en plus à s'occuper de l'hébergement en ville des courtisans ne trouvant pas de place au château même, quand le souverain y résidait<sup>27</sup>.

Comme notre château ne servait de résidence impériale que sous les Hohenstaufen, nous ne rencontrons de maréchaux à Haguenau que durant le règne de cette famille.

Y avait-il un maréchal spécialement attaché à Haguenau dès 1167 ? C'est assez probable, quoique le texte de la grande chartre que Barberousse octroya alors à Haguenau et qui signale un ma-

19 Cf. plus haut note 14.

20 Cf. plus bas chap. V, 1.

21 Cf. plus bas chap. XII, 1.

22 Cf. plus bas chap. XIV, 4.

23 AM Haguenau, GG 41 bis, p. 85.

24 Cf. plus haut note 14.

25 BATT, t. I, p. 61 s. ; t. II, pp. 306-335.

26 O. BLOCH, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, t. II (Paris 1932), p. 43.

27 Grande chartre de Barberousse pour Haguenau (1167), à la fin du document : *Imperator villam si intraverit, marescalcus ipsius absque civium detrimento de hospiciis pacifice disponat* : SCHOEPLIN, AD t. I, p. 255 s., n. 310 ; photocopie de l'original (se trouvant à Heidelberg) AM Haguenau, AA 255, 333.

réal, puisse s'interpréter autrement<sup>28</sup>. Peut-être Wolfram que nous rencontrons pour la première fois en 1175<sup>29</sup> fut-il le premier à occuper cette dignité. Ses successeurs s'appelaient Wolfgang en 1179<sup>30</sup> et Wolfram en 1193<sup>31</sup>. Ensuite les frères Sefrid et Frédéric remplissent la fonction tantôt séparément, tantôt ensemble<sup>32</sup>. Sefrid disparaît avant 1237<sup>33</sup>, alors que Frédéric vit encore en 1255<sup>34</sup>. Il paraît assez probable que tous ces maréchaux appartenaient à la même famille et que la dignité était devenue héréditaire, comme les autres fonctions de la cour. Les prénoms Wolfram et Frédéric, que nous retrouverons parmi les descendants des maréchaux, confirment cette hypothèse.

Avec les deux frères Sefrid et Frédéric s'éteignit le maréchalat de Haguenau. Car notre château avait perdu depuis le décès de Frédéric II son prestige de résidence impériale ; une cour n'y avait donc plus de raison d'être. Comme aucun des deux frères ne laissa de descendance mâle<sup>35</sup>, le titre même de maréchal disparut.

Cependant Sefrid et Frédéric avaient une sœur ; car en 1237, Engelhard, chevalier (*miles*) de la cour de Haguenau, figure à côté de Frédéric comme cohéritier<sup>36</sup>. Ce fait ne s'explique que si Engelhard est un neveu des deux frères maréchaux. Or cette sœur de Sefrid et Frédéric possédait une terre sur le Rothbach à côté de la ferme de Koenigsbrueck<sup>37</sup>. Et ceci nous incite à admettre une parenté entre les maréchaux de Haguenau et la famille landgraviale de Werde.

Engelhard de son côté n'était pas fils unique. Il avait un frère, Albert, le fondateur du couvent de Marienthal, une sœur épouse d'Anselme de Wangen, et une seconde sœur épouse d'un seigneur de Dahn<sup>38</sup>.

A son tour Engelhard eut deux fils, Seman et Frédéric<sup>39</sup>. Ils avaient hérité de l'ancien fief des maréchaux comprenant en par-

28 Cf. note 27 ci-dessus.

29 SCHOEPFLIN, AD t. I, p. 261, n. 317.

30 *Ibid.*, n. 327, p. 261. Il se pourrait aussi que *Wolfgang* soit une faute de copie pour *Wolfram*.

31 *Ibid.*, n. 353, p. 300.

32 WÜRDTEIN, *Nova subsidia*, t. X, pp. 214 et 278 s.

33 AD Strasbourg, H 619, I.

34 SCHOEPFLIN, AD t. I, n. 556, p. 411.

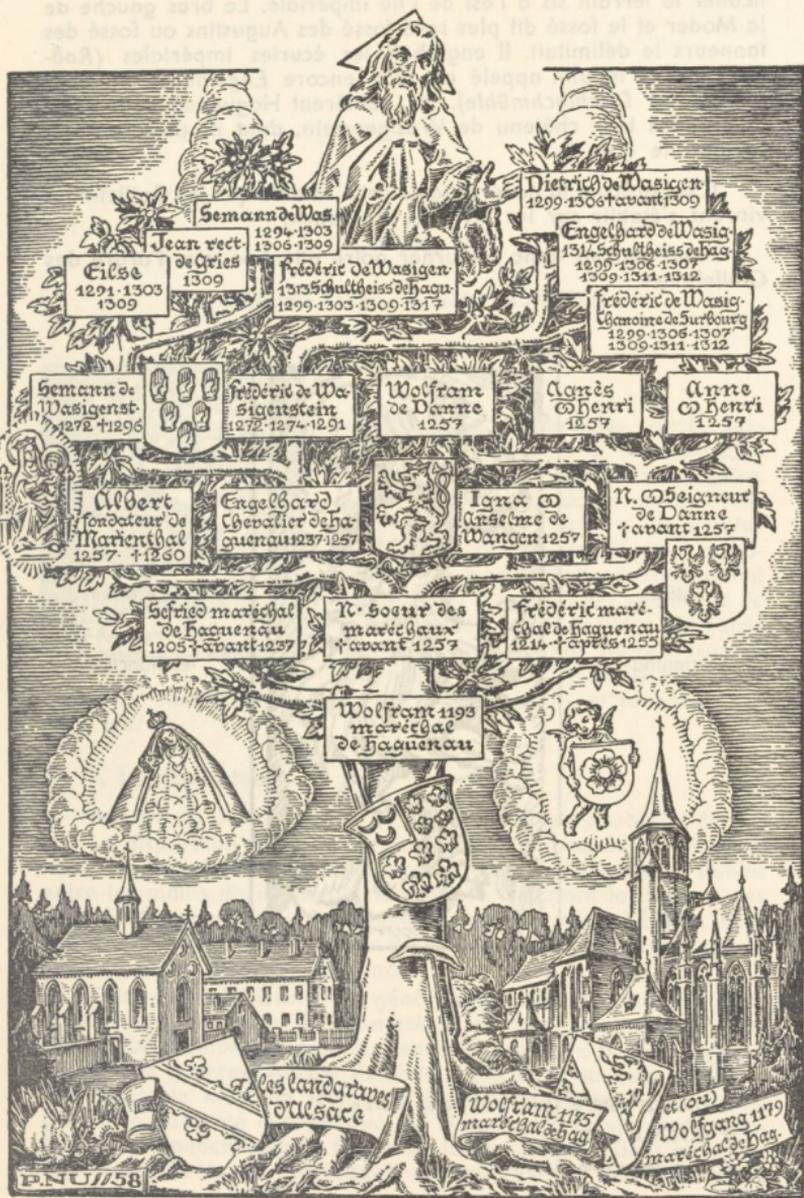
35 En 1237, après le décès de Sefrid, son frère Frédéric figure parmi les héritiers, ce qui ne serait point le cas, si le défunt avait eu des fils : AD Strasbourg, H 619, I. — En 1255, le landgrave Sigebert promet de transmettre à Henri de Fleckenstein le village de Beinheim, si son détenteur actuel, Frédéric, maréchal de Haguenau, meurt sans fils : LAGUILLE, *Histoire d'Alsace*, preuves p. 37. Effectivement Beinheim se trouve plus tard entre les mains des Fleckenstein ; c'est donc que Frédéric n'eut pas de descendance mâle.

36 AD Strasbourg, H 619, I.

37 Cf. plus bas p. 43 s.

38 GRANDIDIER-LIBLIN, t. III, p. 404 s. ; original signalé dans *Inv.* p. 9, et dans AM Haguenau, GG 21, 39 n. 1.

39 Original signalé en 1766 dans AM Haguenau, GG 21, 39 n. 3, avec deux copies n. 3 bis ; dix ans après, seules les deux copies sont encore signalées dans *Inv.* p. 10. Cf. aussi SCHOEPFLIN, *Als.*, III, t. II, p. 675. Cf. plus bas p. 44, note 34.



ticulier le terrain sis à l'est de l'île impériale. Le bras gauche de la Moder et le fossé dit plus tard fossé des Augustins ou fossé des tanneurs le délimitait. Il englobait les écuries impériales (*Roßhof*)<sup>40</sup> et le moulin appelé en 1359 encore *Engelhards Mühle*<sup>41</sup> (plus tard *Dischlachmühle*). Ils quittèrent Haguenau pour s'installer dans leur château de Wasigenstein, dont ils porteront désormais le nom<sup>42</sup>.

C'est grâce à la générosité de cette famille que les Guillemites vinrent s'établir sur les rives du Rothbach.

Nous aurons donc à tourner notre attention vers l'ordre des Guillemites.

Eglise  
de  
Marienthal



Le lion  
et  
les lionceaux

40 ZGOR 27 (1875) p. 128 s., et 28 (1876), p. 372 s.

41 BATT, t. II, p. 330.

42 Cf. ci-dessus note 39.

## CHAPITRE II

### L'ORDRE DES GUILLELMITES



l'ordre des Guillelmites avait survécu aux troubles de la Réforme protestante et de la révolution française, nous serions sans doute mieux renseignés sur son histoire. A l'instar des autres ordres de l'Église catholique, il posséderait probablement aujourd'hui ses archives réunies à la maison généralice et confiées à la garde vigilante d'un moine historiographe. Comme il n'en est rien, il faut nous

contenter des documents que la recherche — et le hasard — nous fournit.

#### I. Le fondateur

A la fin du IX<sup>e</sup> siècle, tout l'Occident chrétien semblait s'écrouler. La disparition de l'Empire carolingien en provoqua l'émiettement en une poussière de petits états féodaux. Le Saint-Siège tomba entre les mains de puissantes familles se disputant la tiare, et les évêchés devinrent l'enjeu de luttes à main armée ; l'Église toute entière se trouvait asservie par les princes laïques, ravagée par la simonie et le désordre des mœurs.

Contre cette dissolution généralisée, des mouvements religieux naquirent dans les monastères et dans le peuple au XI<sup>e</sup> siècle. De nombreux moines venus d'Orient, d'où les avaient chassés les guerres, vinrent s'établir en Sicile et en Italie du Sud ; leur exemple entraîna leurs confrères occidentaux à reprendre goût à la pauvreté évangélique, au silence et à la vie contemplative. Ainsi l'anachorétisme fleurit en Italie ; partout, dans les montagnes, les forêts, les marécages, s'installèrent des ermites, faisant

pénitence pour les maux du siècle. Ils pratiquaient la vie érémitique à dose plus ou moins forte ; comme correctif, certains ajoutèrent à la fuite du monde la prédication populaire ambulante<sup>1</sup>. Comme marque distinctive, ils portaient un bâton en forme de béquille. De nombreux groupements d'ermites se formèrent ainsi, disséminés dans toute l'Italie et même au delà<sup>2</sup> ; le mouvement s'étendit encore durant tout le XII<sup>e</sup> siècle.

Saint Guillaume de Maleval en était un représentant. Sa vie est demeurée obscure ; ni son genre de vie cachée, ni la fréquence à son époque du nom de Guillaume<sup>3</sup> ne contribuent d'ailleurs à simplifier les recherches.

Les seuls points que l'on puisse retenir d'une légende fort touffue sont qu'il fonda un premier monastère à Mont Favali, près de Pesaro (Marches), qu'il mena ensuite une dure vie d'anachorète, près de Sienne, au diocèse de Grosseto, dans une vallée déserte appelée Maleval<sup>4</sup>, et qu'il y mourut le 10 février 1157 assisté d'un seul disciple nommé Albert. Ce dernier écrivit sa biographie, qui fut largement remaniée plus tard, quand on identifia l'ermite de Maleval au duc d'Aquitaine<sup>5</sup>.

Le pape Alexandre III (1159-1181) inscrivit le nom de l'ermite de Maleval au catalogue des bienheureux sur la demande de Martin, évêque de Grosseto<sup>6</sup>, et Innocent III ordonna en 1202 pour ce même diocèse la célébration de l'office de saint Guillaume comme confesseur<sup>7</sup>. Cette dernière mesure équivalait à la canonisation.

Le tombeau, sur lequel on avait d'abord construit une chapelle, devint le centre du culte de saint Guillaume, qui se développa surtout à partir du moment où se fut élevée à Maleval la maison-mère des Guillelmites. Lorsque celle-ci eut été détruite et abandonnée, lors des innombrables guerres et invasions ravageant la région de Sienne au XIV<sup>e</sup> siècle, le corps de l'ermite fut transféré à l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste de Castiglione della Pescaia<sup>8</sup>.

Quant au chef du saint, il se trouvait, on ne sait comment, dans l'église des dominicains à Francfort-sur-le-Main, qui en firent don en 1479 aux Guillelmites de Paradis, près de Dueren, entre Aix-

1 Ph. SCHMITZ, *Histoire de l'ordre de saint Benoît*, t. III (Maredsous 1948), p. 12 s., et St. HILPISCH, *Geschichte des benediktinischen Mönchtums*, Freiburg i. Br. 1929, pp. 155-168.

2 Énumération de plus d'une vingtaine de ces groupements dans ROTH, 2, pp. 113 s. et 140.

3 On peut s'en rendre compte en parcourant p. ex. les noms des compagnons de Guillaume le Conquérant à la bataille de Hastings (1066).

4 Après la seconde croisade, quelques chevaliers de Rhodes s'y étaient retirés ; c'est pourquoi l'endroit s'appelait aussi *Stabulum Rhodis*.

5 AS, pp. 449-450.

6 Cf. sur Martin, *ibid.* p. 472, n. 54 et note d.

7 Latran, 15 mai 1202, *Ex litteris tuae* : Ms. Cambrai 1124, fol. 191 et 196 v.

8 AS, p. 486 s.

la-Chapelle et Cologne<sup>9</sup>. Après la destruction de leur monastère en 1542, ceux-ci se fixèrent à Dueren même en 1543, où il fut conservé jusqu'en 1570. Puis, après la dissolution de la communauté guillelmitte, le dernier prieur le possédait ; et après avoir passé par plusieurs mains, il fut transmis en 1586 aux jésuites du collège d'Anvers. Il a disparu aujourd'hui<sup>10</sup>.

L'on a prétendu que cette relique avait séjourné en Alsace au début du XIII<sup>e</sup> siècle ; mais le passage de la Chronique des Dominicains de Colmar, rapportant que saint Guillaume avait fait de nombreux miracles en 1232<sup>11</sup>, sur lequel les Bollandistes appuient leur affirmation, concerne, à notre avis, non Guillaume de Maleval, mais l'ermite Guillaume d'Échery, près Sainte-Marie-aux-Mines en Alsace ; le chef de ce dernier était également conservé dans un reliquaire spécial, et son culte était alors si popu-



Marienthal : Saint Guillaume avec le pic des mineurs

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 487 s.

<sup>10</sup> *Ibid.*, pp. 488-491. G. VAN CASTER, *Le chef de saint Guillaume, abbé de Mala-Valle, dans Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 31 (1905), pp. 347-350 ; CRICK, p. 158. — Sur l'iconographie de Guillaume de Maleval, cf. J. BRAUN, *Tracht und Attribute der Heiligen in der deutschen Kunst*, Stuttgart 1943, pp. 749-752 ; CRICK, *loc. cit.*, p. 159 ; et P. PERDRIZET, *Saint Guillaume*, dans *Archives alsaciennes d'histoire de l'art*, 11 (1932), pp. 105-121 ; et plus bas chap. IV, 5.

<sup>11</sup> AS, pp. 473 et 487 ; dans MGH SS, t. 17, p. 189.

laire dans la région<sup>12</sup>, que les Guillemites de Marienthal le confondirent, eux aussi, avec le fondateur de leur ordre<sup>13</sup>.

## II. Les débuts de l'ordre

De son vivant, saint Guillaume avait tout d'abord fondé le monastère du Mont Favali, qu'il confia à Pierre de Pruno<sup>14</sup>. Puis à Maleval il n'eut qu'un seul disciple, Albert, qui après la mort de son maître consigna par écrit le règlement de vie de celui-ci ; les ermites qui se groupèrent autour d'Albert vécurent comme leur saint maître.

Ces premiers Guillemites pratiquaient un jeûne sévère, vivaient dans des cellules isolées et gardaient le silence absolu. Habituellement ils allaient pieds nus et ne portaient de chaussures que pour de longues randonnées<sup>15</sup> ; ce trait nous fait croire qu'ils quittaient de temps en temps leur ermitage pour collecter des aumônes et prêcher à la manière d'autres ermites de leur temps<sup>16</sup>.

Mais le IV<sup>e</sup> concile du Latran (1215) fit une obligation à tout nouvel institut religieux de se rattacher à l'une des règles en usage ; les moines pouvaient choisir entre celles des saints Basile, Augustin, Benoît et François<sup>17</sup>. Innocent III demanda donc aux ermites de Maleval de rédiger en chapitre général des statuts qu'il ratifia. Honorius III appela ce document « règle de saint Guillaume » et l'imposa en 1224 aux ermites du Mont Favali<sup>18</sup>. Bien que le texte primitif soit perdu, nous croyons que dès ce moment déjà les Guillemites s'étaient prononcés pour la règle de saint Benoît, dans le cadre de laquelle ils maintinrent cependant leurs propres coutumes dans toute leur rigueur. Grégoire IX adoucit en 1230 la sévérité de ce genre de vie : il leur permit de mettre des chaussures et des bas même à l'intérieur de leur couvent<sup>19</sup>. En leur imposant les coutumes de Cîteaux, il les incorpora définitivement dans la grande famille bénédictine ; nos ermites gardèrent toutefois la béquille comme signe de leur état<sup>20</sup>. Comme les Cisterciens, ils vénéraient particulièrement Notre-Dame, au point que la grande majorité de leurs maisons furent placées sous son patronage<sup>21</sup>.

12 Sur l'ermitage Guillaume d'Échery, cf. J. M. B. CLAUSS, *Die Heiligen des Elsaß*, Düsseldorf 1935, pp. 21 et 185. CALVIN, *Traité des reliques*, connaissait cette relique : « Saint Guillaume est en une abbaye du Languedoc nommé Saint Guillaume du Désert (= Gellone), et en une ville d'Aussoy nommée Erichen (= Echery en Alsace) avec la fête à part, combien qu'il ait une autre teste au faubourg de Turen en Juliet (= Dueren au comté de Juliers) en l'abbaye des Guillemites » : dans ce dernier cas seulement il s'agit de Guillaume de Maleval ; citation d'après P. PERDRIZET, *Saint Guillaume* (cf. plus haut note 10), p. 120.

13 Voir l'illustration de la page précédente, et FDA 75 (1955), p. 276.

14 CRICK, p. 160, d'après AS, p. 464 E.

15 Ms. Cambrai 1124, fol. 191.

16 Cf. plus haut p. 28.

17 Ph. SCHMITZ, *op. cit.* (plus haut note 1), p. 13.

18 Ms. Cambrai 1124, fol. 191 ; AS, p. 473, n. 2 et 3.

19 Pérouse, 28 janvier 1230. *Cum a nobis petitur* : Ms. Cambrai 1124, fol. 191 ; AS, p. 474 s.

20 Rappelé dans *Exigentibus vestris* d'Innocent IV, du 8 avril 1248 : *Quum Gregorius IX priori et fratribus heremi sancti Guillelmi indulserit ut regulam beati Benedicti iuxta Cisterciensium instituta servarent, hoc eidem Innocentius IV concedit « corrigiis et baculo que defertis dumtaxat exceptis »* : BERGER 3792. Voir plus bas sur la béquille, p. 37 s.

21 JUTEN, pp. 47-50 ; AS, p. 480.

L'ordre se répandit d'abord en Italie, principalement en Toscane, où il possédait à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle seize couvents et treize prévôtés<sup>22</sup>.

Les Guillemites ne semblent avoir franchi les Alpes que vers 1240 ; leurs premières maisons paraissent être le couvent *Porta caeli* de Baseldonc, près de Bois-le-Duc (Pays-Bas) fondé en 1245 par Winaldus de Bâle<sup>23</sup>, et le couvent *Stella Maris* à Gräfenthal (*Vallis comitis*) près Blieskastel (Sarre), construit vers la même époque par Élisabeth de Blieskastel<sup>24</sup>. Ces deux maisons figurent respectivement en tête des listes des couvents guillemites des provinces de France et d'Allemagne ; la tradition les considère donc comme les plus anciennes. Le fait est important ; car après la disparition de la maison-mère de Maleval, les prieurs de ces maisons confirmeront les prieurs provinciaux nouvellement élus.

Les moines devinrent rapidement populaires. Durant les dix années suivantes (1245-1255), naquirent une douzaine de couvents en Allemagne et en Bohême<sup>25</sup> ; six autres s'érigèrent en France et dans les Pays-Bas<sup>26</sup>. Dès avril 1251, l'ordre put grouper ses maisons en trois provinces de Toscane (*Tuscia*), de France (*Francia*) et d'Allemagne (*Allemania*)<sup>27</sup>. Un monastère ne comptait jamais plus de vingt moines<sup>28</sup>.

L'ordre profitait aussi de la protection du Saint-Siège. Innocent IV le recommanda à la bienveillance de l'archevêque de Cologne en 1246<sup>29</sup> ; en 1248, le même pape accorda aux Guillemites d'Allemagne et de Flandre le privilège de l'autel portatif<sup>30</sup> ; l'année suivante il ratifia leur habit : comme tous les ermites, ils portaient une tunique à larges manches en laine rêche et une ceinture de la même étoffe ; en dehors de leur couvent, ils se munissaient d'un couteau et de la béquille des ermites<sup>31</sup>. Comme ils vivaient en partie d'aumônes, et que l'empereur Frédéric II avait été excommunié avec ses partisans en 1245<sup>32</sup>, le Souverain Pontife leur accorda l'autorisation de frayer avec les excommuniés et d'en

22 CRICK, p. 160 ; énumération des maisons dans Ms. Cambrai 1124, fol. 182, et AS, p. 481 s.

23 Ms. Cambrai 1124, fol. 184, met 1205 ; mais la date de 1245 qu'adoptent aussi les Bollandistes, AS p. 482, nous semble préférable.

24 BECKER-TOUBA, *Die Wilhelmitten in Gräfenthal*, Sarreguemines 1930. Les listes de maisons guillemites d'Allemagne placent à tort ce couvent près de Fribourg-en-Br. : AS p. 842, et Ms. Cambrai 1124, fol. 185 v.

25 Dix sont énumérés dans ROTH, 4, pp. 5-7, auxquels il faut ajouter : — 1. 1252 : Oberried (*Corona Mariae*), près Fribourg-en-Br. ; E. GIESSLER, *Die Geschichte des Wilhelmittenklosters in Oberried bei Freiburg i. Br.*, Freiburg i. Br. 1912. — 2. 1253 : Weißenborn (*Porta caeli*) en Hesse près Eisenach ; W. REIN, *Burg Scharfenberg und Kloster Weißenborn*, dans *Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte und Altertumskunde*, 6 (1865), pp. 285-300.

26 JUTEN, p. 47 ss., et Ms. Cambrai 1124, fol. 184 s. JUTEN omet dans sa liste *Burlo*, au diocèse de Munster, qui passa plus tard aux Cisterciens (cf. plus bas, p. 38).

27 Ms. Cambrai 1124, fol. 192 et 235 ss.

28 Cf. plus bas, note 70.

29 Lyon, 29 avril 1246, *Personas humiles*, dans Ms. Cambrai 1124, fol. 199.

30 Lyon, 21 décembre 1248, *Indulsiage dicimus*, dans Ms. Cambrai 1124, fol. 199.

31 Lyon, 5 janvier 1249, *Religiosorum molestiis* : *ibid.* fol. 199 v. ; BERGER, n. 4282, et POTTHAST, n. 13 154.

32 FLICHE-MARTIN, t. X, p. 242 ss.

recevoir des dons<sup>33</sup> ; en même temps il leur permit de prêcher et d'entendre à confesse sur réquisition des recteurs d'église<sup>34</sup> ; enfin en 1252, il les autorisa à hériter de biens meubles et immeubles à l'exception de terres féodales<sup>35</sup> ; de même ordonna-t-il aux évêques d'interdire la construction d'ermitages aux transfuges de l'ordre<sup>36</sup>. Alexandre IV en 1256 leur concéda à nouveau la célébration solennelle de la messe sur un autel portatif<sup>37</sup>.

Tous ces documents pontificaux nous montrent que les Guillemites continuaient à vivre dans nos régions, comme ils avaient vécu en Italie. Ils quittaient de temps en temps leurs ermitages pour prêcher et recueillir des aumônes tenant leur béquille à la main. Individuellement ils pratiquaient la pauvreté comme tous les religieux de la chrétienté ; mais leur ordre, à la différence de celui de saint François, et conformément à la règle de saint Benoît, pouvait posséder des biens et des terres tout comme les Cisterciens dont ils avaient adopté les coutumes.

D'autres documents du Saint-Siège nous renseignent sur l'organisation de l'ordre au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Divisé en trois provinces, comme nous l'avons déjà dit, l'ordre avait à sa tête un prieur général élu suivant les modalités prescrites par la règle de saint Benoît ; en 1254 le prieur général Jean résigna sa charge et fut remplacé par Gubert<sup>38</sup>. Les chapitres généraux se réunissaient à la Pentecôte des années bissextiles dans la maison-mère de Maleval ; quant aux chapitres provinciaux, ils siégeaient tous les deux ans dans le couvent de leur choix, et désignaient le prieur provincial dont l'élection dut être soumise à l'approbation du général<sup>39</sup>. Quant aux constitutions, composées à l'origine d'éléments divers provenant d'Albert de Maleval<sup>40</sup>, de saint Benoît et de saint Bernard, elles furent unifiées en 1250 et 1251<sup>41</sup>.

Tous les privilèges de l'ordre furent approuvés et confirmés à plusieurs reprises par des bulles appelées *mare magnum* ; car, « semblables à des navires chargés de marchandises diverses », elles contiennent beaucoup de richesses<sup>42</sup>. La première fut émise en 1248 par Innocent IV<sup>43</sup>, qui la reprit et la renouvela les

33 Lyon, 6 octobre 1250, *Cum relicta substantia* : Ms. Cambrai 1124, fol. 200.

34 Lyon, 6 octobre 1250, *Promptum circa illa* : Ms. Cambrai 1124, fol. 200 v ; publié dans PONCELET, p. 65 s., n. 9.

35 Pérouse, 26 août 1252, *Devotionis vestrae*, aux Guillemites de Bernardfagne, dans PONCELET, p. 67, n. 11 ; même lettre adressée par Alexandre IV en 1255 d'Anagni aux Guillemites du diocèse de Grosseto : Ms. Cambrai 1124, fol. 204 v.

36 Lyon, 9 décembre 1252, *Dilecti prior generalis et alii priores* : Ms. Cambrai 1124, fol. 199.

37 Latran, 5 avril 1256, *Meritis vestrae religionis* : *ibid.*, fol. 203 v ; JUTEN p. 53.

38 Anagni, 18 août 1254 : *Dilecti filii fratres* : BERGER n. 7964.

39 27 août 1251, *Justis petentium* : Ms. Cambrai 1124, fol. 235 ss., et BERGER n. 5468.

40 Cf. plus haut page 30.

41 Lyon, 3 décembre 1250 : BERGER, n. 4937, et plus haut note 39.

42 AS, p. 475.

43 Ms. Cambrai 1124, fol. 191 v, et BERGER, n. 3792.

années suivantes <sup>44</sup>. Le même texte reparut deux fois sous Alexandre IV <sup>45</sup> ; Honorius IV en 1286 et Clément VI en 1342 le transcriront et le reconfirmeront <sup>46</sup>.

En substance les dispositions pontificales y sont les suivantes : — 1. Les Guillelmites suivent la règle de saint Benoît suivant les constitutions de saint Guillaume. — 2. Le pape leur confirme tous leurs biens. — 3. Il les décharge de toute dîme. — 4. Il leur permet de recevoir dans leur ordre des clercs et des laïcs. — 5. Il interdit à tout profès de quitter l'ordre sans permission. — 6. Il défend aux évêques de convoquer les Guillelmites aux synodes diocésains, de visiter leurs maisons et de contrecarrer l'élection des prieurs. — 7. L'évêque diocésain, et en cas de vacance, l'évêque voisin, consacrerà sans frais leurs autels ou églises, et fournira les saintes huiles. — 8. Les moines pourront bénir eux-mêmes les vases et vêtements liturgiques. — 9. En cas d'interdit territorial, ils pourront célébrer leurs offices portes closes et sans sonnerie de cloches. — 10. Les ordinations seront conférées par l'évêque diocésain. — 11. Sur le territoire des paroisses desservies par les Guillelmites, personne n'élèvera de chapelle sans leur permission ratifiée par l'évêque diocésain. — 12. Ils pourront enterrer chez eux tous ceux qui le demanderont, à charge de respecter les droits de la paroisse compétente. — 13. Ils seront autorisés à racheter les dîmes détenues par des laïcs. — 14. Le prieur général sera élu suivant les modalités prescrites par la règle de saint Benoît. — 15. Personne ne commettra de violence à l'intérieur des couvents ou des fermes (*grangiae*) guillelmites. — 16. Les couvents sont tous placés sous la protection du Saint-Siège.

Munis de tous ces privilèges, les Guillelmites auraient donc dû se développer en toute paix après un si bon départ. Mais une grande épreuve les attendait.



Sceau du couvent guillelmitique de Mont-Rouge près de Paris

<sup>44</sup> Lyon, 31 mars 1249, *Religiosam vitam eligentibus* : Ms. Cambrai 1124, fol. 191 v ; texte complet dans PONCELET, pp. 62-65, n. 8. — Lyon, 28 août 1250 : AS, p. 375 s., n. 12.

<sup>45</sup> — 1. Naples, 22 février 1255 : Ms. Cambrai 1124, fol. 196 v - 198 v, et 220 v. — 2. Anagni, 28 août 1256 : *Ibid.*, fol. 218 v - 220 ; et Fr. GAUDE, *Bullarium... Taurinensis editio*, t. III (Turin 1868), pp. 641-644 ; POTTHAST, n. 16533.

<sup>46</sup> Ms. Cambrai 1124 fol. 208-120 et 213.

### III. Guillelmites et Augustins

Comme nous l'avons vu, le concile du Latran avait imposé à tous les groupements d'ermites de se rattacher à l'une des quatre règles monastiques reconnues par l'Église<sup>47</sup>. Le Saint-Siège voulut cependant une unification plus efficace encore.

En 1243, Innocent IV exigea que tous les ermites de Toscane, sauf les Guillelmites, se groupent dans un seul ordre sous la règle de saint Augustin<sup>48</sup> ; ce qui fut fait<sup>49</sup>. Alexandre IV alla plus loin : en 1255, il convoqua tous les supérieurs de toutes les congrégations d'Italie, y compris les Guillelmites, à une assemblée commune<sup>50</sup> ; celle-ci se tint en mars 1256 à Rome sous la présidence du cardinal Richard Annibaldi<sup>51</sup>, et l'on y décida de former l'« Ordre des Ermites de saint Augustin », dont le premier prieur général fut le milanais Lanfranc Septala. Par la bulle *Licet Ecclesiae*, le pape confirma ces décisions le 9 avril suivant<sup>52</sup>.

Mais par là, les Guillelmites se trouvaient incorporés dans un ordre médiant rejetant toute propriété même collective, ce qui était contraire à ce qu'ils avaient pratiqué jusqu'à présent. Ils protestèrent donc auprès du pape de leur fidélité à l'idéal bénédictin, et obtinrent gain de cause au bout de six mois : le 22 août 1256, par la bulle *Licet olim*, Alexandre IV leur rendit l'indépendance et leur concéda de rester « sous la règle du bienheureux Benoît selon les institutions du bienheureux Guillaume »<sup>53</sup>. Sur ce point toutefois, l'unité ne régnait point à l'intérieur de l'ordre même. Il faut croire que les Guillelmites d'Allemagne surtout aient été séduits par la règle des Augustins. Est-ce l'idéal de pauvreté associée à la vie érémitique, ou tout simplement l'attrait de la nouveauté ? Est-ce le besoin d'unification que satisfaisait la bulle papale, ou l'attachement trop scrupuleux aux décisions romaines ? On ne le sait.

Toujours est-il que l'écrasante majorité des maisons Guillelmites d'Allemagne et de Bohême se rallia aux Augustins et ne fit point mine d'user des facultés accordées par la bulle *Licet olim*. Les supérieurs de l'ordre engagèrent une longue procédure s'étalant sur dix ans. Ils s'appuyèrent tout d'abord sur le *mare ma-*

47 Cf. plus haut p. 30.

48 Latran, 16 décembre 1243, *Incumbit nobis* : BERGER, n. 335 ; texte dans AS, p. 476 s., n. 15.

49 ROTH, 2, pp. 114-121.

50 POTTHAST, n. 15928.

51 ROTH, 3, p. 230 ss.

52 Latran, 9 avril 1256, *Licet ecclesiae catholicae* : Texte critique dans *Augustiniana*, Louvain, 6 (1956), pp. 7-13.

53 Anagni, 22 août 1256, *Licet olim*... « ut sub regula beati Benedicti secundum institutiones beati Guillelmi remanere in solito habitu valeatis » : texte complet dans Ms. Cambrai 1124, fol. 203 ; aussi AS, p. 479, et POTTHAST, n. 16528. Voir ROTH, 3, pp. 240-244.

ACHEVÉ D'IMPRIMER  
LE 25 JUILLET 1959,  
SUR LES PRESSES DE  
L'IMPRIMERIE FRANCISCANE,  
PHALSBOURG  
Dépôt légal : n. 7, 3<sup>e</sup> trim. 1959.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

